



## séparation et pension alimentaire

Par **maddo**, le **17/08/2010** à **11:39**

Bonjour,  
je suis séparée de mon compagnon, avec lequel je n'étais ni mariée ni pacsée, depuis plus de 5 ans.  
nos enfants ont 14 et 10 ans et vivent avec moi  
jusqu'à présent leur père n'a pas participer financièrement  
j'aimerais savoir quelles démarches je dois entreprendre pour demander une pension alimentaire  
avec mes remerciements  
cordialement  
dominique mader

Par **Laure11**, le **17/08/2010** à **12:00**

Bonjour,  
  
Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.  
Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire et sur le droit de visite et d'hébergement si nécessaire.  
Un avocat n'est pas nécessaire.  
  
Cordialement.

Par **maddo**, le **17/08/2010** à **12:24**

merci beaucoup d'avoir répondu si vite